Image not found or type unknown

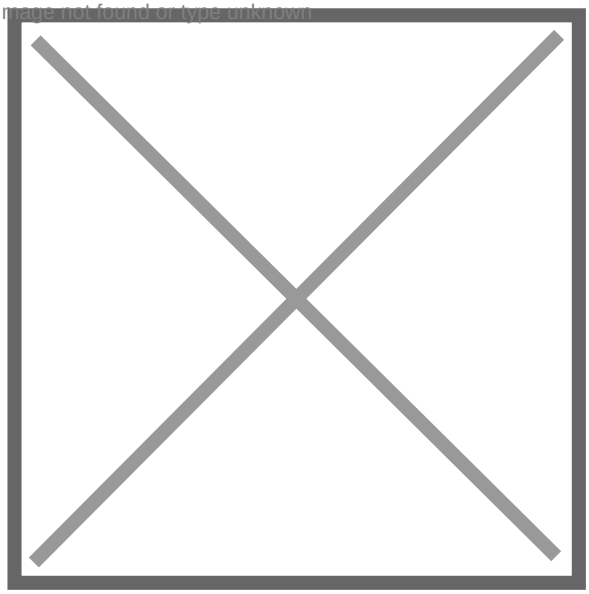

Renseigenement sur un jujement

Par **louloute54**, le **22/05/2011** à **09:46**

Bonjour,mon fils et retourné vivre chez ca mere le 13 decembre 2010,hors le temp qu il viver avec moi ,il avait un suivie psycologique du a son comportement et etait sous tratement,quand il a etait chez ca mere le traitement a etait interrompue alors qu il n aurait pas du.la maman aurait du prendre rendez vous,mes elle a soit disant pri rendez vous et attend toujours(on va quand meme etre au mois de juin)ce traitement permetter a mon fils d etre plus calme,depuis il a tendance a repondre ou a etre dans son coin et c est notes on beaucoup baisser,du faite que c est la maman qui en a la garde,je voulait savoir ci j ai un recours,car je m inquiete pour l avenir de mon fils .merci d avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés